Que faire lorsque je suspecte une maltraitance?

« Hugo a l'air insensible aux stimulations, c'est comme s'il n'habitait pas son corps » ; « Sarah frappe tout le temps ses camarades » ; « Brice sent mauvais et porte toujours des vêtements trop petits pour lui »... Il nous arrive à tous de nous interroger par rapport à un enfant et plus encore s'il se confie : « Ma maman me fait mal ; Papy joue avec ma zezette »...

La relation entre l'enseignant, la puéricultrice ou l'éducateur et l'enfant et sa famille permet, au fil des jours, de développer du lien et d'être attentif aux petits événements de la vie. Ainsi, le professionnel est le témoin privilégié des questions voire des souffrances d'un enfant et peut donc l'accompagner en cas de problèmes.

Est-ce vraiment grave ? Dois-je prendre tout cela au sérieux ? Cela me concerne-t-il ? Dois-je en parler avec l'enfant, avec ses parents, relayer mes questions à d'autres services ? Qui peut m'aider à réfléchir ? Comment réagir ? Les questions affluent...

Donner confiance dans la continuité de la relation

Du fait de cette relation privilégiée, le professionnel entend et observe ce que l'enfant accepte de lui dire, de lui montrer, de lui dévoiler. Face à cette parole de l'enfant, à ces signes, pas besoin de chercher des preuves, de mener une enquête, de savoir à tout prix. Lors d'un dévoilement, la vérité qui compte est celle que l'enfant amène, quelle qu'en soit la réalité factuelle. Cette présence, cette disponibilité à accueillir l'enfant là où il se trouve, avec ses mots, ses images, ses sensations, dégage le professionnel du travail de recherche de la vérité, et l'engage sur le versant du soutien à l'enfant et du relais à mettre en place en vue de le protéger.

Le respect de l'enfant, dans ce qu'il dévoile ou dans ce qu'il tait, nécessite, de la part du professionnel, un engagement dans une continuité de la relation. Il faut comprendre par là que, si les manifestations de détresse d'un enfant peuvent fluctuer d'un jour à l'autre, l'inquiétude éveillée, la disponibilité du professionnel et la place qu'il occupe auprès de lui doivent être maintenues. Après ses premières confidences, l'enfant peut choisir de se faire discret, de faire comme si rien ne s'était dit ou montré. De la sorte, il peut tester la confiance et la solidité de cette relation avant d'éventuellement se confier plus encore.

Cette continuité relationnelle ne doit pas se transformer en une attention focalisée sur cet événement. Le professionnel est disponible, certes, mais reste dans son cadre ; l'enfant le sait et peut également s'appuyer sur ce cadre pour gérer le rythme du dévoilement.

Un autre élément qui rend complexe la relation à établir dans cette situation est l'existence d'un conflit de loyauté très présent chez l'enfant. Les sentiments qui se croisent alors chez lui peuvent être décrits comme ceci : « Si je dis ce que je vis vraiment à la maison (abus sexuel, mauvais traitement...), papa ou maman vont croire que je ne les aime plus ». Ne pas se poser en rivalité avec eux, ne pas les disqualifier permet à l'enfant de préserver ses référents parentaux essentiels pour lui.





Ne pas rester seul

Le dévoilement d'un enfant, le doute face à des signes inquiétants qu'il montre, appellent chacun de sa position professionnelle à mobiliser des moyens pour protéger l'enfant. Aussi, signifier à l'enfant que le professionnel, au même titre que tout adulte, est soumis à des lois qui imposent parfois le relais auprès d'autres professionnels ou auprès de la hiérarchie, donne la possibilité d'ouvrir la relation à des tiers, de sortir du secret dans lequel l'enfant se sent enfermé...

Ne pas rester seul avec ses inquiétudes ou une parole déposée par un enfant est un principe à organiser en tenant compte des ressources et des règles mises en place au sein de chaque institution. Les situations de maltraitance nécessitent des échanges et des réflexions avec des tiers : le directeur, les collègues, un médiateur, l'assistant social de l'institution...

En référer à sa hiérarchie permet de se faire soutenir, de partager les questions en présence, d'organiser le suivi à mettre en place. Ainsi compte tenu de la situation, des liens interpersonnels entre adultes, il sera ajusté par exemple que la direction contacte les parents pour préserver le lien de confiance entre l'enfant et l'enseignant. Intervenir consiste aussi à mesurer ses propres limites et mobiliser en relais les ressources disponibles.

Alimenté par ces échanges, éventuellement en collaboration avec des collègues, le professionnel et/ou la direction orientera la suite de l'accompagnement : il s'adressera à l'enfant et/ou à sa famille en reflétant ses préoccupations, contactera parfois des services relais... Chaque situation nécessite d'être prise en compte de manière unique.

Demande d'avis et relais auprès des services spécialisés

Le rôle des services de prise en charge (Equipe SOS enfants, Service d'aide à la jeunesse, Centre de santé mentale, PSE, ...) consiste à évaluer la situation, à faire le diagnostic, à mettre en place des mesures et/ou des contraintes nécessaires en vue de protéger l'enfant, de lui apporter de l'aide ainsi qu'à ses parents. Le travail de ces services et leur expertise sont notamment fondés sur les observations faites par les professionnels qui connaissent l'enfant et sa famille au quotidien.

Le professionnel en contact avec l'enfant reste présent dans son rôle habituel auprès de l'enfant. La qualité et la continuité de la relation soutiennent l'enfant et lui permettent d'expérimenter la fiabilité de la parole d'un adulte, la consistance de ses actes, le respect de sa personne et la permanence d'un lien au-delà des difficultés et tensions éprouvées.

L'enfant tire également bénéfice de la continuité entre professionnels et entre équipes : autant il importe que les premiers communiquent leurs observations sans se décharger, autant il est nécessaire que les services relais communiquent les éléments essentiels à chaque acteur.



